



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

fournitures

Question écrite n° 10038

Texte de la question

M. Michel Delebarre attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les difficultés d'application de l'article 27 du code des marchés publics. Certaines familles de produits sont en effet traitées de façon très hétéroclite, en ce sens que certaines d'entre elles regroupent des fournitures s'adressant à des distributeurs totalement différents. Ainsi la famille 15.05 relative aux livres non scolaires et documents imprimés regroupe à la fois les livres jeunesse de littérature, les encyclopédies et les partitions musicales. Ces dernières relèvent en particulier d'un domaine très spécifique se rapportant à un réseau de distribution particulier et propre à chaque nature de partitions. Il en est de même pour les familles suivantes 37.01 - produits d'entretien à usage domestique et articles de droguerie, famille où figure notamment la colle, dans ses types les plus divers. Elle regroupe en effet de la même façon les colles à destination des élèves ou les colles nécessaires à la pose de revêtement mural. Or, il s'agit de produits dont l'achat se fait chez des fournisseurs différents puisque le réseau de distribution de la colle pour les élèves ou les services administratifs relève de la papeterie alors que la colle pour revêtements est disponible en droguerie. Il lui demande donc qu'il lui indique s'il est possible de distinguer par des codes familles différents ces deux articles.

Texte de la réponse

Le code des marchés publics actuellement en vigueur fait l'objet, au sein du Gouvernement, d'une réflexion tendant à évaluer des dispositifs juridiques de simplification pour une application plus souple et plus proche des préoccupations des acheteurs publics. A cette fin, l'actuel article 27 du code sera réexaminé et la nomenclature réétudiée dans son contenu, voire dans son principe.

Données clés

Auteur : [M. Michel Delebarre](#)

Circonscription : Nord (13^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10038

Rubrique : Marchés publics

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 janvier 2003, page 161

Réponse publiée le : 7 avril 2003, page 2720